

Règlement Alstom Battle Robotique 2026

I.	Présentation du concours et objectif	2
1.	Objectif	2
2.	Organisateur du concours	2
3.	Règles du jeu et dates de validité.....	2
II.	Déroulement de la compétition.....	2
1.	Conditions d'inscriptions	2
2.	Modalités d'inscriptions	3
3.	Supporters	3
4.	Déroulement de l'évènement	3
5.	Lots à gagner et leur valeur.....	3
6.	Information des gagnants	4
7.	Matériel fourni par Alstom	4
8.	Modalités de remboursement des frais de participation	4
9.	Désistement des équipes.....	4
III.	Consignes de sécurité et juridiques	4
1.	Sécurité et comportement.....	4
2.	Responsabilité et assurance	4
3.	Propriété intellectuelle.....	4
4.	Droit à l'image et promotion	5
5.	Prises de vues et enregistrements	5
6.	Protection des données personnelles	5
7.	Annulation/ modification de l'évènement.....	5

I. Présentation du concours et objectif

L'Alstom Battle Robotique est un concours de robotique amateur organisé par Alstom sur ses sites de Villeurbanne (69) et de Saint-Ouen (93).

Il est ouvert à tous les étudiants inscrits dans une formation liée à l'ingénierie informatique, aux systèmes robotiques ou à toute discipline similaire.

Le défi consiste à programmer un robot autonome qui participera à des matchs pendant l'évènement final, qui se tiendra le **28 mai 2026**, à Villeurbanne et Saint-Ouen.

1. Objectif

Le concours vise à :

- sensibiliser les étudiants au monde du ferroviaire et de la signalisation,
- encourager la mise en pratique de leurs compétences techniques,
- favoriser la collaboration, la créativité et l'esprit d'équipe,
- proposer un évènement ludique, pédagogique et convivial.

2. Organisateur du concours

Le concours « Alstom Battle Robotique 2026 » est organisé par :

Alstom Transport SA

- Site de Villeurbanne : 19, rue Alfred de Musset – 69100 Villeurbanne
- Site de Saint-Ouen : 48, rue Albert Dhalenne – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
- Email dédié : engineering.battlerobotique@alstomgroup.com

3. Règles du jeu et dates de validité

Le concours est encadré par le présent règlement, disponible sur demande auprès de l'organisateur.

- Inscriptions : 16 février 2026 → 27 mars 2026
- Sélection des équipes : 1er avril 2026 → 16 avril 2026
- Préparation des projets : 17 avril 2026 → 28 mai 2026
- Compétition finale : 28 mai 2026
- Validité du règlement : du 1er janvier 2026 jusqu'à la remise officielle des prix.

Toute participation implique l'acceptation complète du présent règlement.

II. Déroulement de la compétition

1. Conditions d'inscriptions

L'évènement est ouvert aux étudiants :

- inscrits dans un cursus d'ingénierie informatique, systèmes robotiques ou discipline équivalente ;
- rattachés à une association ou structure étudiante (club robotique, association technique, BDE).

Chaque équipe doit :

- être composée de **3 à 5 étudiants d'une même école** ;

- désigner un **responsable d'équipe**, référent principal auprès d'Alstom ;
- être représentée ou rattachée à une structure officielle (club, assos, BDE).

Les étudiants mineurs doivent fournir une **autorisation parentale écrite**.

Une école peut inscrire plusieurs équipes.

2. Modalités d'inscriptions

L'équipe doit soumettre sa candidature par le formulaire d'inscription officiel fourni par Alstom avant la date limite communiquée.

Une fois la candidature reçue, l'équipe technique Alstom battle robotique vous enverra un support de présentation à compléter et à renvoyer avant la date limitée communiqué. Vous devrez présenter l'équipe et un projet réalisé par l'un ou plusieurs membres de l'équipe, relevant d'algorithmie, de robotique, d'Arduino, de systèmes embarqués ou de modélisation.

Une analyse des dossiers permettra de sélectionner **12 équipes** :

- **6 pour le site de Saint-Ouen,**
- **6 pour le site de Villeurbanne.**

Les équipes retenues recevront un email courant avril et seront invitées à une session d'information et une courte introduction à la signalisation ferroviaire courant mai.

3. Supporters

Chaque équipe peut être accompagnée de **3 supporters maximum**, soumis aux mêmes règles de sécurité et de conduite que les participants.

4. Déroulement de l'évènement

Les 6 équipes respectivement réunies sur les sites de Saint-Ouen et Villeurbanne lors de la demi-journée de compétition participeront à différentes manches successives.

Chaque équipe s'affrontera à tour de rôle sur différentes manches selon les règles techniques définies par Alstom. Chaque manche sera évaluée par le jury, composé de collaborateurs d'Alstom, selon des critères transmis le jour de l'évènement tels que :

- Performance technique du robot
- Respect des règles
- Autonomie et robustesse
- Résultats des matchs

À l'issue des manches, le jury délibère et établit le classement final.

Aucun tirage au sort n'a lieu : le classement repose exclusivement sur la performance et l'évaluation du jury.

5. Lots à gagner et leur valeur

Les lots attribués aux équipes gagnantes sont :

- 1er prix : valeur de 1 000€
- 2e prix : valeur de 500€
- 3e prix : valeur de 300€

Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

Les prix sont remis à la structure inscrite (association étudiante/BDE) et non individuellement aux étudiants.

Le versement des prix se fait par un prestataire externe d'Alstom : Business profilers. L'association étudiante de l'équipe gagnante devra fournir une facture à Business Profilers, au nom et pour le compte de Alstom, 1 avenue du général de Gaulle, 60500 Chantilly. Le versement se fera par virement bancaire.

6. Information des gagnants

Les gagnants sont annoncés publiquement lors de la cérémonie de remise des prix à la fin de l'évènement. Les structures inscrites recevront les informations nécessaires pour la récupération des lots.

7. Matériel fourni par Alstom

Alstom met à disposition le matériel nécessaire pour la compétition. Les équipes s'engagent à utiliser ce matériel conformément aux instructions communiquées par Alstom, à ne pas modifier, détériorer ou remplacer les composants fournis et à restituer le matériel en bon état à la fin de l'évènement.

8. Modalités de remboursement des frais de participation

La participation au concours est gratuite. Il n'y aura aucun remboursement de frais de participation ou de déplacement.

9. Désistement des équipes

Toute équipe souhaitant se désister doit en informer Alstom par écrit au plus tard 30 jours avant la date de l'évènement.

III. Consignes de sécurité et juridiques

1. Sécurité et comportement

La Battle Robotique se déroule dans le cadre de rencontre grand public. Par conséquent, les équipes doivent respecter les règles de bienséance et de sécurité (électrique, niveau sonore, savoir-vivre etc...). Tout comportement inapproprié peut entraîner l'exclusion immédiate.

Ces règles s'appliquent aussi bien aux membres participants des équipes qu'aux supporters et au matériel mis à disposition.

2. Responsabilité et assurance

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages matériels et corporels éventuels. Alstom ne peut être tenu responsable en cas de vol, perte ou dommage des effets personnels, ni pour tout incident dû à la mauvaise manipulation des robots ou du matériel. Chaque Association présentant des candidats fournira à Alstom son attestation de Responsabilité Civile.

3. Propriété intellectuelle

Le code développé reste propriété de l'équipe, sauf mention contraire validée par Alstom. Les participants garantissent que leur production est originale et ne viole aucun droit de tiers. En cas de réclamation, l'équipe prend l'entière responsabilité.

4. Droit à l'image et promotion

En participant, les équipes et leurs membres acceptent que les photographies, vidéos que leurs noms, ou enregistrement audio réalisés pendant l'évènement puissent être utilisés par Alstom à des fins de communication et valorisation, sans limite de durée et sans contrepartie financière. Chaque participant a le droit de refuser l'usage de son image en informant Alstom préalablement.

5. Prises de vues et enregistrements

Il est strictement interdit aux participants de réaliser des prises de vues (photographies, vidéos) ou des enregistrements sonores dans l'enceinte du bâtiment d'Alstom, en dehors des moments spécifiquement dédiés à la Battle Robotique. Toute captation non autorisée, notamment dans les zones de travail ou les espaces sensibles, est prohibée afin de garantir la confidentialité et la sécurité des lieux. Le non-respect de cette règle pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'évènement.

6. Protection des données personnelles

Alstom collecte les données nécessaires uniquement pour l'organisation du concours. Ces données sont conservées durant la durée de l'évènement + 2 ans, sécurisées, et utilisées strictement dans ce cadre. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrit auprès du service communication d'Alstom.

Dans le cadre du concours, Alstom collecte les données suivantes :

nom, prénom, coordonnées, établissement, structure représentée, images captées durant l'évènement.

- Responsable du traitement : Alstom Transport SA
- Finalité : organisation, gestion et communication autour de l'évènement
- Base légale : exécution du concours + consentement pour les images
- Durée de conservation : durée de l'évènement + 2 ans
- Droits RGPD : accès, rectification, opposition, limitation, effacement
- Contact pour l'exercice des droits : data.privacy@alstomgroup.com

Aucune donnée n'est cédée ou vendue à des tiers.

Les participants peuvent retirer leur consentement pour l'utilisation de leur image à tout moment.

7. Annulation/ modification de l'évènement

Alstom se réserve le droit de reporter, annuler ou modifier l'évènement, sans que les participants puissent prétendre à un remboursement de frais ou à des dommages et intérêts.